



Arrêts de travail : état des lieux et actions préventives



Mutualité Sociale Agricole
Grand Est

Octobre 2025

SOMMAIRE

1

Cartographie nationale

2

Résultats par secteur d'activité

3

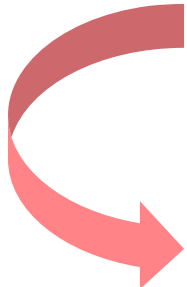
Leviers proposés aux assurés pour un maintien ou un retour en emploi

4

Les actions du service Contrôle médical

Contexte

- Croissance continue des dépenses de l'assurance maladie (tous régimes confondus) : **12 milliards d'€** pour les arrêts maladie et **4 milliards** pour les accidents du travail ou maladies professionnelles.
- Augmentation du montant total des indemnités versées: plus 56% entre 2017 et 2022.
- Plus de 8 800 000 arrêts maladies délivrés en 2022.



Conséquences

- Pour les entreprises, une perte de productivité importante.
- Pour les salariés, une expression d'une dégradation de santé.
- Pour la société et pour l'assurance maladie une dépense majeure.

Population étudiée pour les entreprises d'au moins 50 salariés

L'analyse présentée ici se concentre sur les arrêts de travail maladie et ceux faisant suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle, c'est-à-dire des **établissements d'au moins 50 salariés affiliés au régime agricole**, en France métropolitaine.

La période d'étude couvre les arrêts ayant débuté entre **le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023**.

Pour identifier ces arrêts et déterminer leur durée, les données relatives à leur indemnisation sont exploitées jusqu'en septembre 2024.

Population étudiée pour les entreprises d'au moins 50 salariés affiliés au régime agricole

Nombre de salariés et d'établissements regroupés selon le code NAF

Regroupement selon la NAF	Salariés		Etablissements	
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition
Agriculture, sylviculture et aquaculture Cultures, activités de soutien agricole, prod. animale, sylviculture, ...	222 683	31%	1 974	47%
Activités financières et d'assurance Caisses rég. du Crédit agricole, Chambres d'agriculture, CMSA	144 870	20%	201	5%
Activités de services administratifs et de soutien Activités liées à l'emploi, aménagement paysager, activités de soutien aux entreprises	130 516	18%	822	19%
Industrie manufacturière Industries alimentaires, fabrication de boissons, travail du bois, ...	72 729	10%	321	8%
Commerce Commerce de gros céréales, fruits et légumes, fleurs, boissons, ...	59 616	8%	290	7%
Santé humaine et action sociale Action sociale, hébergement médico-social	21 315	3%	146	3%
Autres Enseignement, activités de loisirs, activités juridiques et comptables	70 467	10%	469	11%
TOTAL	722 196	100%	4 223	100%

2. CARTOGRAPHIE NATIONALE DES ARRÊTS DE TRAVAIL

Résultats généraux pour les entreprises d'au moins 50 salariés affiliés au régime agricole

55 601 salariés

ont bénéficié d' au moins un arrêt de travail,
maladie ou accident du travail/maladie professionnelle

75 973 arrêts de travail, 88% au titre de la maladie
(seuls sont comptabilisés les arrêts ayant débuté en 2023)

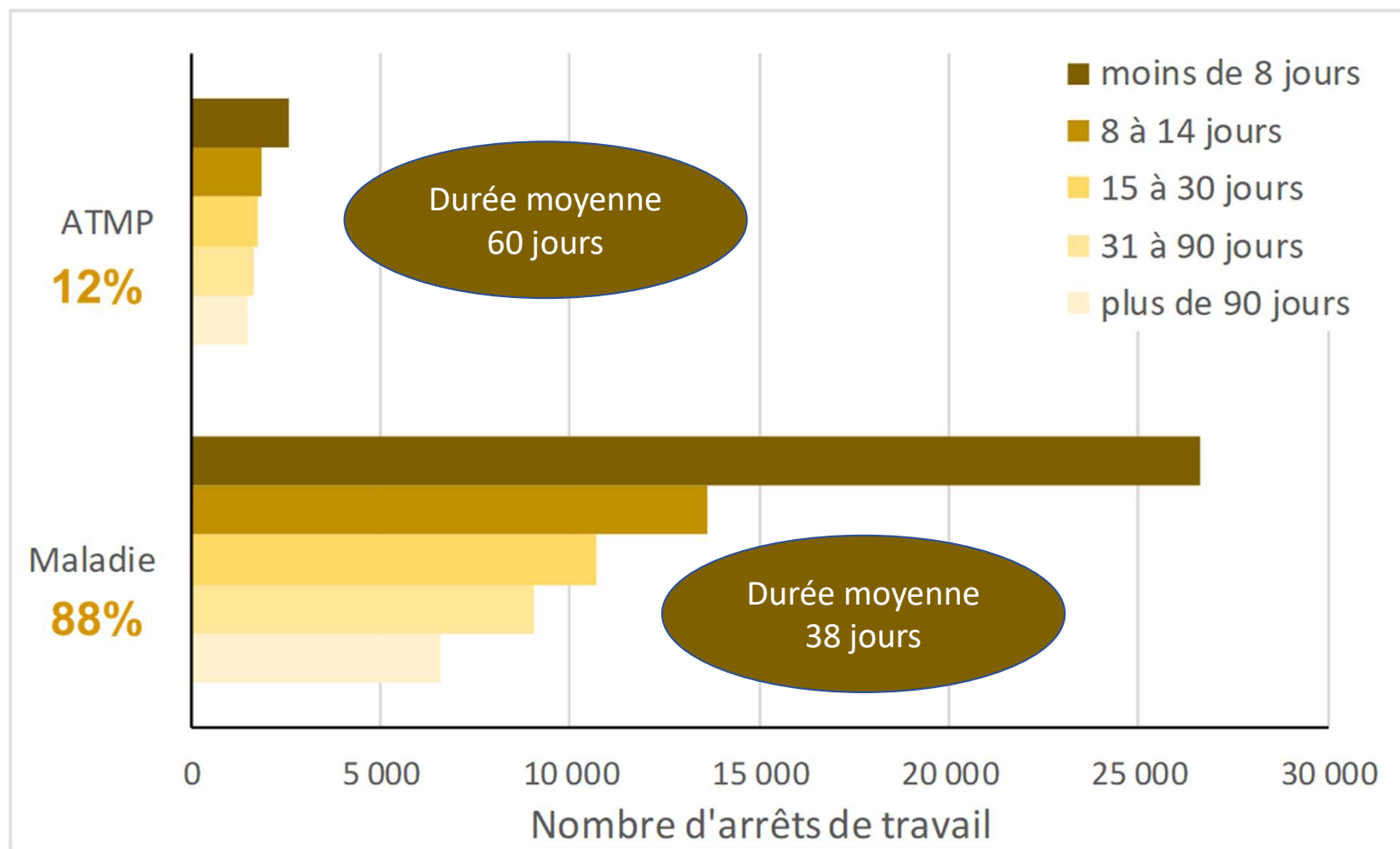
128,4 millions d'euros indemnisés par la MSA

Résultats généraux pour les entreprises d'au moins 50 salariés affiliés au régime agricole

Regroupement selon la NAF	Arrêts de travail		Montants versés par l'assurance maladie		Indice de fréquence (1)	
	Nombre	Répartition	Montants	Répartition	Maladie	ATMP
Agriculture, sylviculture et aquaculture	15 850	21%	33,0 M€	26%	5,8	1,3
Activités financières et d'assurance	18 779	25%	27,6 M€	21%	12,7	0,2
Activités de services administratifs et de soutien	10 813	14%	17,4 M€	14%	6,5	1,8
Industrie manufacturière	11 170	15%	21,9 M€	17%	13,1	2,2
Commerce	4 700	6%	8,2 M€	6%	6,9	1,0
Santé humaine et action sociale	6 613	9%	9,0 M€	7%	27,1	4,0
Autres	8 048	10%	11,3 M€	9%	10,4	1,0
TOTAL	75 973	100%	128,4 M€	100%	9,2	1,3

(1) : indice de fréquence = rapport entre le nombre d'arrêts et le nombre de salariés

Répartition du nombre d'arrêts de travail selon le risque et leur durée





4. Quels sont les leviers proposés aux assurés pour un maintien ou un retour à l'emploi ?

Soutien et Accompagnement de la MSA



4-1. LE PARCOURS DE LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)

Le parcours PDP en MSA

La MSA propose un parcours d'accompagnement qui engage l'ensemble des services du guichet unique



L'accompagnement pluridisciplinaire (Santé au travail, contrôle médical, service social) proposé aux adhérents en risque de désinsertion professionnelle,



La désignation d'un référent pour les assurés volontaires, à l'élaboration, d'un plan d'action personnalisé, pour les situations complexes.

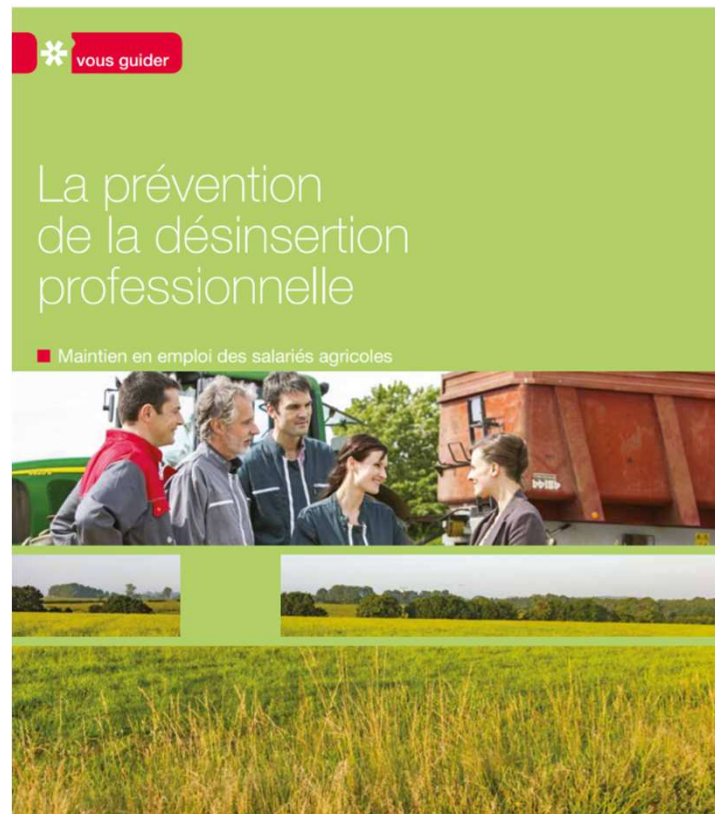
Les caisses de MSA capitalisent sur leur **guichet unique** pour proposer un accompagnement individualisé performant et homogène sur tous les territoires.

Le parcours PDP en MSA

- 
- T0: Actions de prévention ciblée**
 - T1: Premiers signaux (individuels) d'alerte**
 - T2: Risque avéré de désinsertion professionnelle**
 - T3 : Accompagnement concerté par la cellule pluridisciplinaire (situations complexes)**



4-3. LE SERVICE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE



[La prévention de la
désinsertion
professionnelle](#)

Les Services de Santé Sécurité au Travail

Les services SST de la MSA ont pour mission principale d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

Ils contribuent à la réalisation d'objectifs de santé publique afin de préserver, au cours de la vie professionnelle, un état de santé du travailleur compatible avec son maintien en emploi.

Les Services de Santé Sécurité au Travail

La PDP est au cœur de l'activité des services SST

→ Le médecin du travail, en lien avec les professionnels de santé de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail, participe notamment à l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la santé physique et mentale, notamment en vue de préserver le maintien dans l'emploi des salariés.

→ Il conseille l'employeur, au service de la prévention du maintien dans l'emploi.

Santé au travail

En lien avec la Prévention des risques

- Aménagement de poste
- Rendez-vous de liaison
- Visite de pré-reprise
- Visite de reprise
- Visite de mi-carrière
- Visite à la demande

+ Certification et agrément

5. LES ACTIONS DU SERVICE CONTRÔLE MÉDICAL

Les missions du Contrôle Médical (SCM)

- **Art L 315-1 et suivants du code de la Sécurité Sociale**

"I. - Le contrôle médical porte sur tous les éléments d'ordre médical qui commandent l'attribution et le service de l'ensemble des prestations de l'assurance maladie, maternité et invalidité ainsi que des prestations prises en charge en application des articles L. 251-2 et L. 254-1 du code de l'action sociale et des familles.

II. - Le service du contrôle médical constate les abus en matière de soins, de prescription d'arrêt de travail et d'application de la tarification des actes et autres prestations. [...]"

- **Article D723-131 du Code Rural**

"Le service du contrôle médical des régimes agricoles de protection sociale remplit les missions définies au chapitre V du titre Ier du livre III du code de la sécurité sociale (Article L315-1 à L315-3). A l'égard des non-salariés agricoles, ce service est compétent, quel que soit l'organisme assureur."

Deux domaines d'activité selon l'article L315 du CSS

- **L'expertise médico-sociale individuelle (EMSI)**

Avis individuels d'ordre médical donnés sur les demandes de prestations d'assurance maladie pour les ressortissants MSA

- **La Gestion Du Risque (GDR)**

Porte sur l'analyse de l'activité des professionnels de santé, des établissements de santé et des soins prescrits aux assurés.

Suivi des arrêts de travail

Plan National du Contrôle Médical

- Surveillance systématique des arrêts de travail à 45 jours avec détermination d'une durée prévisible d'arrêt par le médecin conseil pour déclencher un nouveau contrôle,
- Surveillance des temps partiels thérapeutiques

D'une manière générale, la durée de l'arrêt de travail est à adapter selon :

1. L'étiologie conditionnant le pronostic vital et/ou fonctionnel
2. La sévérité et l'ancienneté des symptômes
3. La réponse au traitement et la nécessité d'un traitement plus complexe
4. L'âge et la condition physique du patient
5. Les comorbidités
6. Le type d'emploi, le poste de travail, les possibilités d'adaptation, la durée et les conditions de transport dans l'activité professionnelle, les conditions de retour à l'emploi, (après avis si besoin du médecin du travail et/ou de la Cellule Pluridisciplinaire pour le Maintien dans l'Emploi).

Exemples d'actions Gestion Du Risque



Arrêts de travail répétitifs

Les objectifs

- Contrôler les assurés en arrêt de travail qui seraient susceptibles d'être dans une situation d'utilisation abusive des arrêts de travail par leur répétition.
- Maîtriser les dépenses d'indemnités journalières sur les risques maladie et AT/MP, en repérant ces situations potentiellement abusives de façon à induire un changement de comportement chez les assurés concernés.

La méthode

- Extraction par requête mensuelle des assurés présentant 4 arrêts de travail ou plus (maladie ou AT/MP) dans les 9 mois précédents (hors arrêts en lien avec une ALD ou le risque maternité)
- Analyse des situations par le service du contrôle médical
- Mise sous surveillance des situations pouvant conduire à une utilisation abusive des arrêts de travail.

Exemples d'actions Gestion Du Risque

Supervision des arrêts de travail

3 thématiques de contrôle en fonction de la fréquence des pathologies

- **pathologies lombaires mécaniques ;**
- **arrêts de travail atteignant 12 mois ;**
- **pathologies psychiatriques.**

Supervision

Arrêts de travail de plus de 12 mois

Les arrêts de travail, en législations maladie et AT/MP, atteignant 12 mois représentent un poids économique important mais surtout, les assurés sociaux concernés sont les plus à risque de désinsertion socio-professionnelle.

Arrêts de travail en lien avec une pathologie lombaire mécanique

Les arrêts de travail, en législation maladie ou AT/MP, pour une pathologie lombaire mécanique représentent un poids économique important avec un retentissement socioprofessionnel pouvant être majeur sur le plan du handicap ou de l'inaptitude.

La poussée aiguë de lombalgie représente le 2ème motif de recours au médecin traitant et est responsable de 30% des arrêts de plus de 6 mois. La lombalgie est la 1ère cause d'exclusion du travail avant 45 ans.

Supervision

Arrêts de travail en lien avec des affections psychologiques et/ou psychiatriques

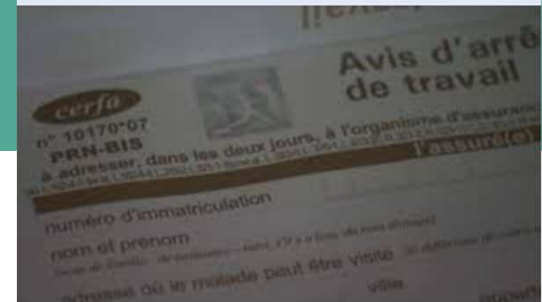
Selon l'OMS, une personne sur quatre sera touchée à un moment de sa vie par un trouble psychique, les troubles psychiques comptant parmi les causes principales de morbidité et de mortalité.

Au régime agricole en 2022 la prévalence de l'ALD 23 approche 20‰ ; au 5ème rang derrière le diabète, l'insuffisance cardiaque, les cancers et la maladie coronaire.

Les pathologies psychiatriques retenues dans le cadre de cette supervision sont :

- l'épisode dépressif caractérisé (EDC),
- les Troubles Anxieux,
- le Syndrome d'Epuisement Professionnel ou "Burn out"
- le Stress Post-Traumatique

Le nouveau Cerfa sécurisé



L'augmentation des fraudes liées aux avis d'arrêts de travail (AAT) au format papier justifie, en complément des recommandations adressées aux professionnels de santé, le développement d'un nouveau formulaire CERFA d'avis d'arrêt de travail.

Ce document, conçu pour être difficilement falsifiable, intègre des éléments de sécurité, tels que des caractères non reproductibles par des moyens de reprographie classiques.

Le nouveau formulaire a été conçu pour renforcer la sécurité et améliorer l'efficacité dans la gestion des documents administratifs liés aux avis d'arrêt de travail.

Il a un caractère obligatoire pour les professionnels de santé.

Rôle du SCM dans la PDP

L'équipe du service du contrôle médical (SCM), composée de médecins conseils, mène en étroite collaboration avec les services SST et ASS des actions de prévention en participant aux actions collectives internes en direction des adhérents.

A titre individuel, l'équipe du contrôle médical peut être amenée, selon certains critères, à recevoir les salariés agricole (SA) et les non-salariés agricole (NSA) en arrêt de travail et percevant des indemnités journalières, pour évaluer la justification de l'arrêt. Il reçoit aussi les adhérents pour des demandes de prestations en dehors de toute situation d'arrêt de travail.

L'équipe du SCM :

- peut être amené à échanger avec le médecin traitant et les médecins spécialistes.
- donne un avis sur les reprises en temps partiel thérapeutique *
- décide de la stabilisation de l'état de santé
- décide de l'attribution d'une pension d'invalidité /évalue les taux d'incapacité
- fait le lien avec le médecin du travail, le travailleur social et toutes les parties prenantes
- oriente et participe à la cellule pluridisciplinaire, dans le respect du secret médical, pour les situations complexes